

AVIS AUX ADMINISTRÉS

Travaux au cimetière : retrait des dalles de propreté sur le domaine public

Dans le cadre des travaux préparatoires au réaménagement du cimetière, il a été relevé que de nombreuses dalles de propreté en béton sont situées sur le domaine public et non sur les terrains concédés.

Les travaux programmés entraînant la pose de pavés et de dallages dans les allées principales du cimetière, les dalles de propreté de type « dalle béton » situées sur le domaine public seront pour la plupart supprimées par l'entreprise en charge des travaux afin de préserver la qualité esthétique des allées concernées.

Les ayants-droits et les concessionnaires dont les tombes sont matérialisées sur le plan ci-dessous (cerclage rouge) ont la possibilité de signaler en mairie, **avant le lundi 18 mai 2026**, leur souhait de récupérer ces dalles, par leurs propres moyens et sans contrevenir aux dispositions du règlement du cimetière.

La responsabilité de la municipalité et de l'entreprise en charge des travaux ne saurait être engagée en cas de dégradation quelconque durant les opérations de retrait.

